



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détenus

Question écrite n° 1197

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proportion d'étrangers parmi les détenus se trouvant dans chacun des établissements pénitentiaires de notre pays. Il lui demande de bien vouloir porter à sa connaissance pour les années 1995, 1996 et 1997 le nombre exact des étrangers détenus dans chaque prison française, ainsi que le pourcentage qu'ils représentent au sein de la population carcérale de chacun de ces établissements.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, communique à l'honorable parlementaire les tableaux joints qui présentent la proportion d'étrangers parmi les détenus se trouvant dans chacun des établissements pénitentiaires de notre pays. Ces documents présentent : d'une part, pour chacune des neuf directions régionales des services pénitentiaires, le nombre total de détenus, le nombre de détenus étrangers, la proportion d'étrangers ; les chiffres sont établis au 1er janvier des années 1995, 1996 et 1997 : les récapitulatifs au plan national donnent des pourcentages de 29 % de détenus étrangers au 1er janvier 1995, 29,1 % au 1er janvier 1996 et 28,7 % au 1er janvier 1997 ; d'autre part, la proportion de détenus étrangers dans chacun des établissements pénitentiaires au 1er janvier 1997. Ces données ont été établies pour la France métropolitaine. (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1197

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2362

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3094

Erratum de la réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3345